DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260217-2026_02_05-DE

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 11
Suffrages exprimés : 13

Date de convocation : 20/01/2025

Etaient présents : BOIZARD S., FALEZAN A. ; GAUTIER P. ; GOBIN A. ; HERVIOU A., LANCIEN E. ; LE GONIDEC C. ; LE GUILLOU H., LE ROY G., SALAUN S.

19 h 50 : Arrivée de AUDOIRE S. (point 2)

Absents excusés ayant donné pouvoir :
CHERIAUX S. donne pouvoir à HERVIOU A.
OUTIN V. donne pouvoir à SALAÜN S.

Absent excusé : KERGADALLAN V.

Date de l'affichage : 19/02/2026

Un scrutin a eu lieu Annie FALEZAN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 5

Subventions aux associations pour 2026

Monsieur le Maire propose aux élus de voter les subventions aux associations pour l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	Montant 2026
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Association Club Sans Soucis	320.00 €
Association des chasseurs Gommenec'h	320.00 €
Comité d'Animation	510.00 €
Football Club Gommenechois	Pas de demande
Essentielle Santé	Pas de demande
La Source	320.00 €
Roz Aer	320.00 €
Boule Gomm	320.00 €
Gouan'Arts	En attente d'éléments

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260217-2026_02_05-DE

AUTRES ASSOCIATIONS	
Société de pêche (APPMA)	23.00 €
Croix Rouge	50.00 €
Ligue contre le cancer	80.00 €
ONAC	77.00 €
Leucémie espoir 22	23.00 €
Association des Paralysés de France	23.00 €
Secours catholique	60.00 €
Secours populaire	60.00 €
Restos du Cœur	60.00 €
Centre d'Aide Alimentaire de Guingamp	463.00 €
Subvention Pierre Le Bigaut	100.00 €
Union Nationale des Combattants – Lanvollon - Rives du Leff	100.00 €

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité de voter les subventions proposées par Monsieur le Maire.

Mme LE GONIDEC, Trésorière de l'association Boule Gomm, ne se prononce pas sur cette subvention.
Mme GOBIN, Présidente de l'association Roz Aer, ne se prononce pas sur cette subvention.
M. Erwan LANCIEN, Vice-Président de l'Union Nationale des Combattants de Lanvollon – Rives du Leff, ne se prononce pas sur cette subvention.

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU